Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 95 (1950)
Heft: 9

Rubrik: Chronique française

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE FRANÇAISE

LES ARMÉES NATIONALES DES ÉTATS ASSOCIÉS EN 1950

I. Le Vietnam

L'année 1950 sera décisive pour la constitution des jeunes armées nationales dont la France favorise la naissance dans les trois Etats associés issus de la Fédération Indochinoise. L'armée vietnamienne est déjà une véritable force militaire.

Au moment de la formation du Gouvernement central provisoire du Vietnam, au mois de mai 1948, trois groupements armés existaient dans le pays : en Cochinchine, la « Garde Républicaine cochinchinoise », organisée depuis la fin de 1946 et forte de 9000 hommes encadrés par 1000 Français ; au Tonkin, la « Garde Tonkinoise », 3000 hommes environ ; enfin en Annam, les éléments de l'« Armée de la Défense nationale du Vietnam », 4000 hommes. Tout ceci formait un total de plus de 15 000 hommes, mais fort peu homogène.

Une des premières tâches du général Xuan, président du gouvernement provisoire, va être de placer l'ensemble des unités sous une même autorité, et, en même temps, de poursuivre la mise sur pied de nouveaux éléments.

Avec l'aide d'une importante « mission militaire française », créée en juin 1948, il organise, au Tonkin, la « Garde du Vietnam Nord », en Annam, la « Garde du Vietnam Centre », en Cochinchine, la « Garde du Vietnam Sud », toutes aux ordres du gouvernement central. Simultanément, sont créés deux bataillons réguliers vietnamiens, semblables en tous points aux unités françaises, auxquels viennent s'adjoindre quelque 10 000 partisans irréguliers. En outre, pour assurer l'encadrement futur de cette jeune armée, une Ecole de cadres est ouverte à Hué. Le 1er décembre, 63 élèves officiers constituent la première promotion.

Ainsi, lorsqu'en mai 1949, le gouvernement provisoire cède la place au « Gouvernement de l'Etat du Vietnam », l'armée nationale a déjà pris corps. Ses effectifs dépassent 40 000 hommes.

L'année 1949 marque un tournant dans l'histoire de l'armée vietnamienne. Le Vietnam, dont l'unité est solennellement consacrée

par la réunion des trois « Ky » (Tonkin, Annam, Cochinchine), devient un Etat indépendant au sein de l'Union française. Il se doit avant tout de porter ses efforts vers cette armée nationale qui va être la première manifestation de sa souveraineté.

Les accords du 8 mars, passés entre la France et le Vietnam et complétés par les Conventions particulières du 31 décembre 1949, définissent son rôle et jettent les bases de son organisation.

En fonction de ces textes, l'armée nationale vietnamienne est appelée dans l'immédiat à prendre une part active au rétablissement de l'ordre et de la sécurité dans le pays. En cas d'agression extérieure, elle combattra aux côtés des forces de l'Union française pour assurer l'intégrité des frontières. Elle sera composée de nationaux vietnamiens encadrés par des officiers vietnamiens. Elle comprendra des forces terrestres, navales et aériennes. Elle sera à la charge du budget de l'Etat du Vietnam. Enfin, pour faciliter la coopération de toutes les forces en cas d'hostilités, la composition interne de ses unités sera aussi proche que possible de celle des éléments de l'Union française.

Les principes ainsi définis, reste à entrer dans le domaine des réalisations. Ce sera l'œuvre de l'année 1950.

Dès le 2 janvier, à bord du *Huong Giang*, yacht personnel de Sa Majesté Bao-Daï, en rade du cap Saint-Jacques, un Haut-Comité franco-vietnamien se met d'accord sur un programme de réalisations immédiates. Il s'agit de renforcer les formations de la Garde, d'augmenter le nombre des bataillons réguliers, de créer des unités spécialisées (blindés, génie, parachutistes) et des services (santé, intendance, matériel), enfin de développer le recrutement des partisans qui deviendront les « supplétifs » de l'armée nationale.

C'est dans ce cadre précis que la Garde Nationale, qui a conservé ses éléments français, poursuit son organisation en donnant sans cesse naissance à de nouveaux escadrons. Atteignant en juin 1950 l'effectif de 18 000 hommes, elle a pu créer dans le Sud-Vietnam un escadron parachutiste qui, sitôt son instruction terminée, a été engagé avec succès. La Garde a également mis sur pied 4 escadrilles de flotilles fluviales équipées de vedettes blindées qui ont participé sur le Mékong à de nombreuses opérations combinées.

C'est encore la Garde, pépinière d'excellents sous-officiers vietnamiens, qui a contribué puissamment à la formation des nouveaux bataillons. Ceux-ci sont actuellement au nombre de 9, répartis sur l'ensemble du territoire ; 3 autres seront mis sur pied avant la fin de l'année 1950. L'aide américaine sur laquelle on comptait pour leur équipement n'étant pas encore parvenue en Indochine, c'est grâce aux moyens fournis par le Haut-Commandement français

que ces unités ont pu être habillées et armées. La plupart se sont déjà battues ; et deux d'entre elles se sont vu confier la pacification exclusive de provinces entières dans le Sud-Vietnam.

A ces bataillons et à ces formations de la Garde, qui constituent essentiellement l'armée régulière, s'ajoutent depuis le début de 1950 les éléments « supplétifs ». Issus en partie des anciens partisans, recrutés également dans les groupements militaires locaux et les milices provinciales, leur rôle consiste à prolonger sur l'ensemble du territoire l'œuvre de pacification menée par les forces régulières en liaison avec le « Corps expéditionnaire » c'est-à-dire les forces de l'Union française.

Ce sont les supplétifs qui occupent la plupart des « tours de garde » placées tout au long des principales voies de communication ; ce sont eux également qui assurent la protection des ouvrages d'art. Grâce à leur parfaite connaissance du pays et à l'extrême souplesse de leur organisation, ils rendent de très grands services. Leur nombre, qui ne cesse de croître, dépasse actuellement 25 000 hommes et augmentera encore de plusieurs milliers avant la fin de l'année.

Parallèlement, il a fallu créer de toutes pièces les services chargés de l'entretien des troupes. Dans chacun des trois « Ky », un centre administratif gère les forces régulières et supplétives. Des techniciens militaires français ont été mis à la disposition du ministre de la Défense nationale du Vietnam, afin de mettre sur pied le Service de l'intendance, le Service de santé, le Service du matériel de la jeune armée.

Aussi la création des unités spécialisées prévues par le programme du 2 janvier 1950 va-t-elle maintenant pouvoir être entreprise. Aux éléments d'infanterie vont incessamment s'ajouter : une compagnie du génie, un escadron blindé, une formation navale légère, une compagnie de réparations pour le matériel automobile et une formation sanitaire.

L'aide matérielle, promise par le gouvernement des Etats-Unis et impatiemment attendue, ne s'est pas encore fait sentir en Indochine. Aussi est-ce la France qui, malgré les lourdes charges que lui impose l'entretien du corps expéditionnaire, a jusqu'à présent fourni tout ce qui est nécessaire à l'armée vietnamienne ; cadres, matériel, équipement, instruction.

C'est donc à la France que revient tout le mérite d'avoir donné naissance, en 18 mois, à la jeune Armée nationale vietnamienne, dont les effectifs, passés de 40 000 en juin 1949 à 50 000 en janvier 1950 et à 60 000 en juin, représenteront à la fin de 1950 une force moderne de 65 000 hommes.

II. Le Cambodge et le Laos

L'armée nationale de l'Etat du Vietnam n'est pas la seule force indépendante que le Haut-Commandement français s'efforce de mettre sur pied dans la péninsule indochinoise. Les deux autres « Etats associés » dans le cadre de l'Union française : Cambodge et Laos, sont eux aussi en train de constituer, le premier, son « Armée royale khmère », le second, son « Armée nationale laotienne ».

* * *

Initialement fixés à 4000 hommes, les effectifs de l'Armée royale khmère ont été portés, depuis octobre 1948, à 5000 hommes. Ces 5000 hommes sont répartis en une « réserve mobile » à trois bataillons (dont l'un possède une compagnie parachutiste) et en une « Garde nationale » forte de 3000 hommes. A cela il faut ajouter quelques centaines d'hommes inclus dans la « Brigade spéciale de police » et dans le « Corps franc Dap Chuon » qui relèvent directement du ministre de la Défense nationale du royaume.

L'entraînement de la troupe est assurée par un « Centre d'Instruction ». Quant aux cadres, ils sont formés par l'« Ecole royale khmère » installée à Pnom-Penh depuis le 1er janvier 1946. Cette école a déjà fourni une cinquantaine de jeunes officiers qui sont actuellement capitaines ou lieutenants.

La « Mission française d'instruction militaire », avec ses 32 officiers et ses 160 sous-officiers, assure le service de l'état-major central, ainsi que l'encadrement du centre d'instruction, de deux des bataillons et d'une partie de la Garde nationale.

Mais cet état actuel des forces cambodgiennes n'est que provisoire. Des accords définitifs sont sur le point d'être signés qui prévoient leur réorganisation complète avant la fin de 1950.

Sous l'autorité d'un « Etat-major de la défense nationale » et de l'« Etat-major particulier de Sa Majesté », les effectifs seront portés à 7800 hommes. Le nombre des bataillons passera de 3 à 4, plus une compagnie parachutiste et un escadron blindé. La Garde sera elle aussi augmentée de formations nouvelles, les « commandos de contre-piraterie », dont la création vient d'être décidée.

Enfin, dans le cadre de l'« aide américaine de première urgence », on compte mettre sur pied une compagnie de combat du génie. Le matériel et les équipements nécessaires aux unités nouvelles sera d'ailleurs prélevé sur les lots que l'on attend des Etats-Unis.

Le financement des dépenses militaires ne pose pas de problèmes insolubles ; il sera assuré par le budget de la défense nationale cambodgienne qui s'élève à 60 millions de piastres et s'il le faut par une contribution du Trésor indochinois.

* * *

Les forces du royaume du Laos sont plus modestes.

Elles tirent leur origine des éléments de l'ancienne « Garde indochinoise », devenue en 1946 « Garde nationale laotienne » et en 1947 « Force de gendarmerie laotienne », aux effectifs de 1000 hommes.

La Convention militaire du 6 février 1950 esquisse les grandes lignes d'une « Armée nationale laotienne ». Aussi l'Assemblée nationale du royaume vient-elle de voter deux lois, l'une sur l'organisation de cette armée, l'autre instituant le service militaire obligatoire de 18 mois.

Les 11 compagnies provinciales actuelles vont être remplacées par des bataillons et des unités régulières dont la mise sur pied s'échelonnera en trois tranches successives d'ici la fin de l'année : d'abord, un bataillon et 3 compagnies de gendarmerie, ensuite, un second bataillon et une escadrille fluviale, enfin une compagnie de transport, une compagnie parachutiste et une compagnie du génie. Le tout à l'effectif de 2000 hommes environ.

Les matériels à provenir d'Amérique suffiront parfaitement à équiper les formations nouvelles. C'est la question des cadres nationaux qui sera le plus difficile à résoudre, et c'est lui qui limitera longtemps l'accroissement des forces laotiennes. Le nombre des officiers et des sous-officiers laotiens est en effet très réduit. Il est dès maintenant indispensable de développer la « Mission française d'organisation » et de renforcer les cadres français en service dans les unités laotiennes.

La France, on le voit, ne ménage aucun effort pour doter les jeunes Etats qui lui sont « associés » dans le cadre de l'Union française des forces armées nationales. Comme l'a déclaré il y a quelques semaines, à la tribune de l'Assemblée nationale, M. Letourneau, ministre des Etats associés, celles-ci sont en effet l'une des caractéristiques élémentaires et essentielles d'un gouvernement souverain et indépendant ».

GEORGES MAREY.